

**Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage n° Z200141COV
entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Puyloubier pour
l’opération de réhabilitation des réseaux d’eau potable et d’assainissement
dans le cadre du réaménagement de la rue Jean Jaurès à Puyloubier**

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Bd Charles Livon, 13007 Marseille

Représentée par sa Présidente ou son représentant en exercice dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège

Désignée ci-après « La Métropole »

D’une part,

La Commune de Puyloubier

Dont le siège est sis : Mairie, Square Jean Casanova, 13114 Puyloubier

Représentée par son Maire en exercice, dument habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège

Désignée ci-après la Commune

D’autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l’avenant n°2 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l’annexe 1 de la convention Transfert Temporaire de Maîtrise d’Ouvrage.

En effet, lors de la réalisation des études, il est apparu nécessaire de procéder à la réhabilitation du réseau pluvial situé dans le périmètre des travaux, alors même que cette réhabilitation n’était pas prévue initialement.

Il convient donc d’ajouter les travaux de renouvellement du réseau pluvial dans le périmètre du réaménagement de la rue Jean Jaurès, pour un montant estimé à 8 605,00 € HT.

Les montants de la convention sont ainsi adaptés :

Compétence	Montant initial €HT	Montant avenant 1 €HT	variation
Eau potable	42 475	42 475	0%
Assainissement	26 363	26 363	0%
Pluvial	8 605	8 605	+ 100%
Total	63 838	77 443	+ 12,5%

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à

Le

Pour la Commune de
Puylobier

Fait à

Le

Pour la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Le Maire

ANNEXE 1 Modifiée

Plan de financement de l'opération

Compétences Eau potable et Assainissement

<i>Libellé de l'opération</i>	Réhabilitation des réseaux humides rue Jean Jaurès				
DEPENSES (€)	HT			TVA	TTC
Nature	AEP	EU	Total		
Etudes	3 085,00	1 915,00	5 000,00	1 000,00	6 000,00
Travaux	39 390,00	24 448,00	63 838,00	12 767,60	76 605,60
TOTAL	42 475,00	26 363,00	68 838,00	13 767,60	82 605,60

FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif	AEP	EU
Métropole	Autofinancement	50 970,00	31 635,60
TOTAL		50 970,00	31 635,60

Compétence Eaux Pluviales

<i>Libellé de l'opération</i>	Réhabilitation des réseaux humides rue Jean Jaurès		
DEPENSES (€)	HT	TVA	TTC
Nature			
Travaux	8 605,00	1 721,00	10 326,00
TOTAL	8 605,00	1 721,00	10 326,00

FINANCEMENT (€)			
Financeurs	Dispositif		
Métropole	autofinancement		10 326,00
TOTAL			10 326,00